



DOMPAIRE ACTU'

LES ECHOS de Madame et Lamerey

Bulletin d'informations publié par les Communes de Dompaire et Madame et Lamerey

Edition Janvier fevrier 2025

Les Maires et leurs Conseils Municipaux, de Dompaire et de Madame et Lamerey, vous souhaitent leurs meilleurs vœux de bonheur, de réussite et de santé pour l'année 2025.

VENDREDI 10 JANVIER 2025

Cérémonie des vœux des maires de Dompaire et Madame et Lamerey
20h30 Salle polyvalente à DOMPAIRE



*Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait,
Merci de penser à retourner vos articles pour le bulletin annuel le plus rapidement possible.*

**POUR UNE BONNE ORGANISATION DE L'EDITION DU BULLETIN
MERCİ DE RESPECTER LES DELAIS DE REMISE DES ARTICLES A LA MAIRIE**

Pour rappel bulletin de mars / avril 2025, remise des articles pour le 15 février 2024

LE SECRETARIAT DE MAIRIE EST OUVERT AU PUBLIC
Mardi-jeudi-vendredi de 11h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00
Mercredi de 9h00 à 12h00 - Samedi de 9h00 à 11h00

Le maire et les adjoints reçoivent sur RDV uniquement.

03.29.36.50.54 b mairie.dompaire@wanadoo.fr b www.dompaire.fr

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Lundis 6 et 20 janvier 2025

Lundis 3 et 17 février 2025

HORAIRES DE LA DECHETTERIE

Lundi-mardi-jeudi-vendredi-samedi

9h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30

Fermée le mercredi

VŒUX



Philippe FERRATIER
Maire de DOMPAIRE

Alain MOUROT
Maire de MADONNE et LAMERÉY



et leurs conseillers municipaux

Ont le plaisir de vous inviter à la cérémonie des vœux qui aura lieu :

Vendredi 10 janvier 2025 à 20h30

SALLE POLYVALENTE de DOMPAIRE-MADONNE et LAMERÉY

Cette cérémonie sera suivie d'un moment de convivialité autour du verre de l'amitié.

Madame, Monsieur,

Vous allez être recensé(e) cette année.

Le recensement de la population est une **enquête statistique obligatoire**. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Les données collectées servent également à comprendre l'**évolution démographique** de notre territoire. Elles permettent **d'ajuster l'action publique aux besoins de la population** en matière notamment d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers et d'offre de moyens de transport.

J'ai désigné un agent recenseur qui vous transmettra les documents nécessaires (en main propre ou dans votre boîte aux lettres). Pour faciliter son travail, je vous prie de bien vouloir répondre rapidement à cette enquête, en privilégiant la réponse par internet.

Votre participation est essentielle. Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

NOS AGENTS RECENSEURS :



Le recensement de la population, comment ça marche ?

Vous pouvez vous recenser par internet à partir du 16 janvier 2025
sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

Vos codes confidentiels de connexion figurent sur la notice internet qui vous sera remise prochainement, dans votre boîte aux lettres ou en main propre par votre agent recenseur. Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis.

Vos réponses sont strictement confidentielles.
Elles seront transmises à l'Insee pour établir des **statistiques anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.
L'agent recenseur, muni d'une carte officielle, est tenu au secret professionnel.

Le recensement de la population est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

CONSEIL MUNICIPAL DU 19/11/2024

Absents excusés : Cyril DIDIER – pouvoir à Jean-Claude GUICHARD
Angélique SILVAN – pouvoir à Nathalie LELARGE

Secrétaire de séance : Nathalie LELARGE

ONF - Projet d'aménagement forestier 2025-2044 :

L'aménagement forestier est la feuille de route de la gestion durable des forêts pour une durée de 20 ans environ. Son objectif : gérer de manière durable ces forêts,

Concrètement, ce plan de gestion précise par exemple les essences à privilégier, les plantations à envisager et la régénération à obtenir. Il quantifie et planifie les récoltes de bois ainsi que les travaux à réaliser, au regard des enjeux économiques, sociétaux et environnementaux de la forêt (accueil du public, préservation de la biodiversité, réduction des risques naturels...).

Ce projet a été élaboré par les techniciens forestiers de l'ONF en collaboration avec la commission des bois.

Il a été présenté en détail au CM, par ses auteurs et en présence de la commission.

Après délibération le CM approuve à l'unanimité le plan d'aménagement forestier 2025-2044 tel que présenté par les services de l'ONF.

ONF – Etat d'assiette et destination des produits 2025 :

Le budget global de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2023/2024 s'élève à 191 004,96 € en augmentation de 4,23% par rapport à l'année précédente notamment en raison des hausses des coûts des salaires.

Proposition est faite au Conseil Municipal de ne pas modifier les tarifs qui avaient été augmentés l'an passé. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs de l'année précédente.

Participation des communes extérieures pour le primaire : 810 € par enfant/an

Participation des communes extérieures pour la maternelle : 1 750 € par enfant/an.

ONF – Etat d'assiette et destination des produits 2025 :

Sur proposition de l'ONF, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 6, 7 ptie, 17, 18, 19, 35 figurants à l'état d'assiette de l'exercice 2025 ainsi que d'éventuels produits accidentels parcelles diverses :

Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2025/2026.

Partage en nature des autres produits (houppiers et petits bois) entre les affouagistes provenant de la parcelle 6 sur la saison 2024/2025 et des parcelles 7 ptie, 17, 18, 19, 35 sur la saison 2025/2026.

Façonnage par un professionnel sous forme de bois d'industrie du surplus des produits provenant des parcelles citées précédemment.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles.

ONF – Remplacement de plants :

Les parcelles 12 et 14, dont les épicéas, victimes du scolyte, ont dû être abattus, a été replantées en février 2022 dans le cadre du plan de relance.

Sur les 13 000 plants installés, 2 920 doivent être remplacés, probablement victimes des sévères conditions climatiques sur des sols difficiles.

Le devis de l'entreprise NAUDET s'élève à 3 650.72€ TTC pour la fourniture des plants et à 7 358.40€ TTC pour la mise en place avec dépose et repose des protections.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les devis de l'entreprise.

Dissolution du budget annexe bois :

La direction générale des finances publiques souhaite pour des raisons de simplification comptable de supprimer le budget annexe « Bois » au 30 décembre 2024.

Le Conseil Municipal souhaite conserver, au moins provisoirement, ce budget annexe et refuse donc à l'unanimité sa dissolution.

Tarif des affouages et houppiers 2025 :

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs 2025 des bois d'affouages et des stères de bois de chauffage livrés à domicile :

A l'unanimité, le CM souhaite maintenir le tarif actuel soit :

- Affouages : (dans la limite de 20 stères par foyer)
8€ le stère pour les habitants de Dompain
10€ le stère pour les affouagistes extérieurs.
- Bois de chauffage livré à domicile
15€ le stère.

Rapports d'activité de la CCMD :

Le CM est appelé à se prononcer sur le rapport d'activités annuel 2023 de la Communauté de Communes qui leur a été précédemment transmis.

Le CM approuve à l'unanimité le rapport d'activités 2023 de la CCMD ainsi que le celui sur le prix et la qualité des services (RPQS) de l'assainissement collectif 2023.

Fond de concours de la CCMD :

La Communauté de Communes a mis en place une aide forfaitaire de 2000€ pour les communes victimes des inondations et placée en « Etat de catastrophe naturelle ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter ce fond de concours auprès de la CCMD, d'un montant de 2000€, et autorise M. le Maire à signer la convention avec la CCMD, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Assurances statutaires 2025-2028 :

Par délibération du 03/10/2023, la commune a mandaté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges afin de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge pour les congés de maladie, d'accident du travail, de maladie professionnelle, etc...

Le CDG propose 6 formules au choix pour les salariés immatriculés à la CNRACL et 3 formules pour ceux affiliés à l'IRCANTEC.

Le CM, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, les propositions suivantes :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2025).

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la CNRACL

Remboursement des indemnités journalières à hauteur de 100 % avec 15 jours de franchise sur tous les risques (sauf sur la Maternité). Taux de cotisation 7,99%.

Agents Titulaires ou Stagiaires (moins de 28 heures de travail par semaine) et Agents Non-Titulaires affiliés au régime général et à l'IRCANTEC

Remboursement des indemnités journalières à hauteur de 100 % avec 15 jours de franchise sur la garantie « Maladie Ordinaire ». Aucune franchise sur les autres risques. Taux de cotisation 1,18%.

Création de postes :

ALSH : Pour assurer le fonctionnement du service durant les vacances scolaires, il est nécessaire de créer à compter du 01/01/25, 6 emplois non permanents dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'animateurs au sein de l'ALSH (durée hebdomadaire 35/35ème).

Emplois saisonniers :

Comme chaque année, en raison du surcroît de travail pendant la période de congés des agents en poste il est proposé de créer 2 emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème.

Approuvés à l'unanimité.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2024

Le 11 novembre 2024, le défilé emmené par la batterie-fanfare de la Musique Municipale de Dompain / Lamerey, suivie des sapeurs-pompiers du SDIS de Dompain, des porte-drapeaux, des élus et autorités, du président des AFN et du public, démarre de la Place Général Leclerc pour se rendre au monument aux morts.



Messieurs Philippe FERRATIER maire de Dompain, Alain MOUROT maire de Madonne-et-Lamerey et Michel MATHIEU président de la section AFN de Dompain, déposent une gerbe au pied du monument aux morts puis observent une minute de silence avant que la batterie-fanfare joue la Sonnerie aux Morts et la Marseillaise.



Après la Marseillaise Philippe FERRATIER lit le message officiel du Ministre des Armées Monsieur Sébastien LECORNU, et de Monsieur Jean-Louis THIEROT, ministre délégué auprès du ministre des Armées et des Anciens Combattants, en hommage à tous les Morts pour la France. Puis le défilé se reforme pour rejoindre le parking de la salle polyvalente où se poursuit la cérémonie. La batterie/fanfare y retrouve l'harmonie.



À la fin de la cérémonie, les maires et le président de la section AFN remercient les porte-drapeaux, les sapeurs-pompiers et les musiciens. Tous les participants à la cérémonie sont alors invités au vin d'honneur offert par les deux communes. Nous remercions le public, adultes et enfants, lesquels par leur présence ont honoré les Morts pour la France de toutes les guerres. C'est ainsi que le devoir de mémoire perdurera.



LE REPAS DES AÎNÉS 2024

Le 17 novembre 2024, les aînés, maires, élus et les membres des CCAS de Dompaire et Madonne-et-Lamerey et les bénévoles se retrouvent à la salle polyvalente de Dompaire pour partager le traditionnel repas organisé par les deux communes.

Cette année le thème de décoration est l'hiver. Un très beau décor a été réalisé par les enfants des écoles que nous félicitons.



Le repas est préparé par la SARL « Thirion Traiteur » de Moussey et les diminués apéritifs par la boulangerie « Aux Délices d'Mours »



Pour la deuxième année consécutive Adamo Sing anime cette journée. Il invite les personnes qui le souhaitent à venir chanter sur la scène. Les danseurs s'en donnent à cœur-joie.



Les bénévoles chauffent la salle sur la chanson de Johny Hallyday, « Allumer le feu ! allumer le feuuuuu ! »

À la demande des participants, l'animateur passe la chanson « On va s'aimer » de G. Montagné. C'est alors qu'Alain Mourot a surgi sur la piste en portant des lunettes de soleil, une belle imitation du chanteur qui ravira toute la salle.



En fin d'après-midi, Philippe Ferratier et Alain Mourot remercient le traiteur puis passent servir le digestif.

Après le départ des invités, la journée n'est pas pour autant terminée pour les bénévoles, qui doivent ranger la salle, une affaire rondement menée.

On peut lire sur les visages, la satisfaction de tous les acteurs qui ont contribué à la réussite de cette journée.



CÉRÉMONIE DE LA SAINTE-BARBE 2024

Le samedi 23 novembre 2024, les sapeurs-pompiers du secteur de Dompaire (Dompaire, Dommartin-aux-Bois et Ville-sur-Ilлон), se réunissent à Dompaire pour fêter Sainte-Barbe, leur protectrice. La cérémonie commence par une messe à l'Église Saint-Nicolas de Dompaire.

Après l'office religieux, les sapeurs-pompiers, précédés par la Musique municipale de Dompaire / Madonne-et-Lamerey, défilent jusqu'au parking de la caserne du SDIS de Dompaire.

Les autorités et le public venu en nombre, assistent à la cérémonie placée sous le commandement de Jean-Philippe GOUTTE, du SDIS de Dompaire.



Les troupes sont passées en revue après le lever des couleurs. Un hommage est ensuite rendu à tous les pompiers morts en service commandé. Suivent les remises de distinctions et grades.



À l'issue de la prise d'armes, sapeurs-pompiers, officiels et public assistent aux différents discours, à la remise de diplômes puis au vin d'honneur qui clôture la cérémonie.

Comme chaque année, l'engouement du public pour les sapeurs-pompiers n'est pas à démontrer. Rendre publique la cérémonie de la Sainte Barbe, est un moyen pour susciter des vocations parmi les jeunes, lesquels sont nombreux comme nous le voyons, à s'engager dans les rangs des sapeurs-pompiers.

CÉRÉMONIE DES ANCIENS COMBATTANTS AFN SECTEUR DOMPAIRE 1^{ER} DÉCEMBRE 2024

Le 1^{er} décembre 2024, un hommage est rendu aux Anciens Combattants d'Afrique du Nord.

La cérémonie débute par un office religieux à l'église St-Nicolas de Dompaire.

Après l'office, les porte-drapeaux, les officiels, le public et la batterie-fanfare de la Musique Municipale de Dompaire/Madonne-et-Lamerey défilent jusqu'au monument aux morts.



De gauche à droite sur la photo, Messieurs Oswald CALEGARI, président départemental des AFN, Sébastien HUMBERT, député de la 4^{ème} Circonscription des Vosges, Michel MATHIEU, président de la Section AFN de Dompaire, Philippe FERRATIER maire de Dompaire, Alain Roussel conseiller départemental du canton de Darney et Madame Claire Thiebaut 1^{ère} adjointe au maire de Madame et-Lamerey, déposent une gerbe au pied du monument aux morts puis observent une minute de silence. Suivent la sonnerie aux Morts puis la Marseillaise.



À la fin de la cérémonie au monument aux morts, les officiels remercient les porte-drapeaux et les musiciens de la batterie-fanfare. L'ensemble des participants défilent ensuite jusqu'à la salle polyvalente de Dompaire, où se tiendra l'assemblée générale de la Section AFN de DOMPAIRE.

DÉFILÉ DE SAINT-NICOLAS 2024

Dimanche 1^{er} décembre, le défilé de Saint-Nicolas 2024 empruntait un parcours différent de celui des années précédentes. Départ des Jardins Régal de Dompaigne, avec dans l'ordre passage à la résidence Les Marronniers, arrêt à la mairie de Dompaigne puis à celle de Madonne-et-Lamerey pour la remise par le maire de la clé de la commune à St-Nicolas.

Le défilé suivait ensuite la rue de la Corvée pour passer par le lotissement La Croisette et se rendre à la Maison des Associations de Dompaigne.

Chars, groupes folkloriques, majorettes de Neufchâteau, fanfare de la Musique Municipale Dompaigne/Madonne-et-Lamerey créaient une ambiance dynamique et chaleureuse tout au long du parcours pour le plus grand plaisir des nombreux enfants et adultes qui suivaient le défilé ou attendaient son passage.

Voici en résumé quelques photos du défilé : les groupes folkloriques et majorettes, les chars, la musique municipale, le Père Fouettard et les remises de clé à St-Nicolas





Et n'oublions pas le père fouettard, personnage terrifiant indissociable de St-Nicolas ...



À la Maison des Associations de Dompierre un moment de convivialité clôturait ce défilé de St-Nicolas 2024 avec chocolat, vin chaud et brioche offerts par les communes de Dompierre / Madonne-et-Lamerey.

Nous remercions la Lamadonienne qui a organisé le défilé avec l'appui des municipalités, les bénévoles qui ont réalisé les chars ; les groupes folkloriques et majorettes, la musique municipale qui ont animé le défilé et le public venu en nombre fêter St-Nicolas, belle tradition lorraine.

CONCERT SAINTE-CÉCILE 15 DÉCEMBRE 2024

Dimanche 15 décembre 2024, la Musique Municipale de Dompaire / Madonne-et-Lamerey donne son concert de Sainte-Cécile, à la salle polyvalente de Dompaire.

Sébastien SCHLERET, chef d'orchestre de l'harmonie, et François MASSON chef de la batterie-fanfare se partagent la direction de la musique municipale. Entre la première et la deuxième partie du concert, il y a possibilité de consommer une boisson et de déguster des crêpes préparées par un groupe d'infirmières.



Après les œuvres musicales aux rythmes diversifiés inscrites au programme, le concert de la Sainte Cécile 2024 se termine sous les applaudissements du public. Sébastien SCHLERET remercie la commune qui a mis la salle polyvalente à disposition et le personnel communal qui a contribué au transport et à la mise en place du matériel.

La présidente Brigitte ANDRÉ adresse également ses remerciements à la musique Municipale et au public.

Voici la photo de groupe des musiciens et chefs d'orchestre prise à la fin du concert.



Merci aux organisateurs, aux musiciens qui partagent leur passion et au public présent.

NOËL ET SES LIENS INTERGENERATIONNELS...

Après le projet des fresques il y a 2 ans, le lien intergénérationnel ne cesse de se tisser entre les élèves et les résidents de l'EHPAD de Dompaire.

Ainsi, en cette période de Noël, certains élèves du collège Michel de Montaigne ont réalisé, durant leur temps d'étude à travers un atelier créatif impulsé par les personnels de Vie Scolaire, une multitude de cartes de vœux à destination des résidents de l'EHPAD de Dompaire. Ces cartes ont été déposées sous le sapin par quelques élèves du Conseil de la Vie Collégienne le lundi 16 décembre.



CLUB FORME ET BIEN-ETRE



Les cours de gym d'entretien « Forme et Bien-Être » sont adaptés à tous les niveaux. On peut pratiquer au sol sur des tapis ou assis sur les bancs.

Ils contribuent à renforcer la souplesse et à améliorer la concentration et la mémoire.

Notre **Assemblée Générale** aura lieu, après le cours de gym, le **lundi 13 janvier 2025**

**CLUB
VOSGIEN**
Dompaire - La Gitte

CLUB VOSGIEN

Notre assemblée générale de 2025 se déroulera le vendredi 31 janvier 2025 à 18h.

Salle des fêtes de Ville sur Illon.

Venez nous rencontrer, vous serez étonnés par la diversité de nos activités (randonnées pour tous les niveaux à la journée ou 1/2 journée, sorties vélos, entretien de sentiers).

Et cerise sur le gâteau une ambiance du tonnerre."

Pascal JEANROY

"parfois égaré, jamais perdu"

0786885042

<http://cvdelagitte.over-blog.com/>

ANIMATIONS MEDIATHEQUE



**Heures d'ouverture en période scolaire : Mercredi de 9h30 à 12h/ 13h30 à 18h30
Vendredi de 14h à 19h -Samedi de 9h30 à 12h
Vacances scolaires : mercredi et vendredi fermeture à 18h**



Mercredi 8 janvier / 5 février

Histoires pour les tout-petits -10h

Les assistantes maternelles et les parents en partenariat avec Carole LAMOULINE du RPE

Samedi 11 janvier / 15 février

Création au crochet - 9h30

Avec Danielle, sur réservation (matériel fourni)



Samedi 18 janvier / 1mars

Club de lecture - 10h à 11h30

Venez partager vos coups de cœur, passer un moment convivial, Découvrir et faire découvrir vos lectures mais aussi BD, films, musiques ou magazines ...

Mercredi 22 janvier

Les Brico 'histoires - 10h

Histoires et bricolage : « Vive la BD ! »
Pour les enfants à partir de 5 ans avec un adulte
Sur réservation



Samedi 25 janvier / 8 février

Atelier couture créative - 9h30 à 11h30

Renseignements et inscriptions auprès de Frédérique REGNAUD d'Amaryllis Création au 03.29.31.97.04 (participation : 2€)

Mercredi 12 février

L'heure du conte des vacances - 10h



ANIMATIONS MEDIATHEQUE



Samedi 26 octobre et 30 novembre 2024

- Catherine** Sous l'écorce / Agnès Ledig ****
Les yeux de Mona / Thomas Schlessler ****
Encres marines / Philippe Delestre ****
Nature humaine / Serge Joncour ****
Il existera toujours un chemin / Bruno Combes ****
Juré n° 2 - film / Clint Eastwood
- Claudine M** Prenez-moi pour une conne / Guillaume Clicquot ****
La double vie de Dina Miller / Zoé Brisby ****
Ilaria / Gabriella Zalapi ****
La petite bonne / Bérénice Pichat ****
- Claudine C** Un coup de soleil / Serena Giuliano ****
La fileuse de verre / Tracy Chevalier ****
La jeune fille à la perle / Tracy Chevalier ****
Si tu existes ailleurs / Thierry Cohen ****
- Colette** 13 à table ! nouvelles / Restos du cœur ****
L'inespoir / Gilles Provin **
- Anne Marie** Le courage des innocents / Véronique Olmi ****
Madeleine avant l'aube / Sandrine Collette ****
Le barman du Ritz / Philippe Collin ****
- Marie Christine** La vie rêvée des chaussettes orphelines / Marie Vareille ****

Vous aimez la lecture, le cinéma ? Vous voulez discuter ou échanger ou simplement écouter ?
Venez partager vos coups de cœur en toute convivialité.
Animation pour tous, adhérent ou pas à la médiathèque.

Prochaine séance : samedi 18 janvier 2025



Les Echos de Madonne et Lamerey

Bulletin d'informations publié par la Commune de Madonne et Lamerey

Edition JANVIER – FEVRIER 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2024

Le **30 octobre 2024** à 20h30, se sont réunis, à la Mairie de Madonne-et-Lamerey, les membres du Conseil Municipal, excepté Stéphane RELION, excusé, qui a donné pouvoir.

APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DES VOSGES SUR LA MISE A DISPOSITION D'UN CONSEILLER DE PREVENTION POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE

Vu :

- La loi n°82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes ;
- La loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée ;
- La loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée ;
- La loi du 03/01/2001 qui précise les missions des centres de gestion ;

Considérant :

- La nécessité pour la Commune de Madonne-et-Lamerey d'élaborer le document unique pour évaluer les risques et inscrire toutes les mesures prises pour les diminuer ;
- La possibilité d'avoir recours au Centre de Gestion des Vosges via une convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention pour l'élaboration du document unique.

Le Conseil Municipal, avec 10 voix pour et un pouvoir, décide :

- D'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention du Centre de Gestion des Vosges ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

DEMISSION DU 2EME ADJOINT ET REELECTION DU POSTE A POUVOIR

Suite à la démission du poste de 2^{ème} Adjoint de Monsieur Stéphane RELION, qui reste Conseiller Municipal, Monsieur Julien PETOT est élu au poste de 2^{ème} Adjoint, avec 10 voix pour et un pouvoir.

Mairie de Madonne et Lamerey

46 rue du Colombier

88270 MADONNE ET LAMEREY

Tél. : 03.29.36.61.44 - mairie.madonneetlamerey@orange.fr



Commune de Madonne et Lamerey



Informations SICOTRAL

Réouverture de la déchèterie de Dompain en mode « dégradé » le **jeudi 26 décembre 2024**
aux horaires habituels

Nous vous informons que les travaux de la déchèterie ne sont pas terminés. Etant donné que l'entreprise est en congé cette fin d'année, nous avons pris la décision de l'ouvrir. Cependant le site est en sol en concassé et la zone de dépôt est un peu réduite.

Dans la mesure du possible, nous vous demandons d'organiser vos chargements afin de limiter votre temps de dépôt et si vous avez la possibilité de stocker vos déchets nous vous conseillons de reporter vos apports.

Nous vous demandons d'être vigilants, patients et compréhensifs nos équipes feront le maximum pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

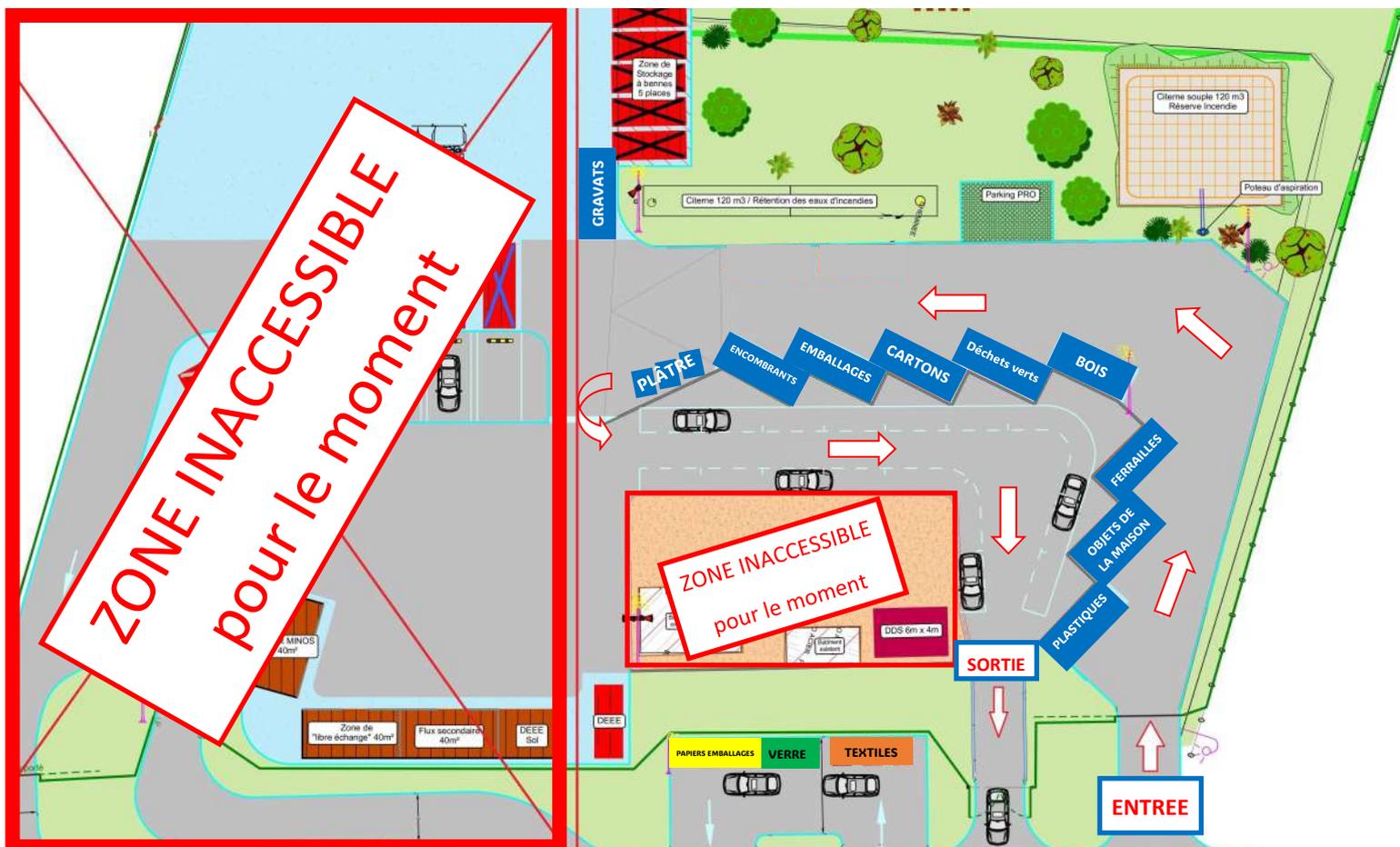
Le site refermera 3 jours début février pour les finitions.

Les déchets acceptés :

Encombrants, papiers et emballages, cartons, déchets verts, bois, ferrailles, meubles, plâtre, plastique, gravats et les déchets électroniques.

Pour le moment nous ne serons pas en capacité d'accepter les déchets suivants :

Huile de vidange et alimentaire, pneus, produits dangereux (peinture, phytosanitaire, engrais, ...) huisseries, piles, cartouches d'encre, ampoules et néons.



Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année !

Déplie-moi Un poème



Jeudi 23 janvier
2025 à 19h
Pôle culturel
Dompaire
Bâtiment CCMD

Suite poétique avec marionnettes pop-up

par le **Théâtre des deux sources**

theatredesdeuxsources.fr

CINÉMA



Jeudi 16 janvier

A la salle culturelle (Comcom)
au 3 rue Charles Gérôme à **DOMPAIRE**

A 18h00 :

A 20h00 :



Tarifs:

Adulte : 6€ / Réduit* : 5,50€ / -14 ans : 4,50€

* Pass communautaire, groupe de 4 pers dont 2 adultes min,
bénéficiaire RSA, carte demandeur d'emploi ou carte ZAP





Silence !

Ou les murmures de la Petite Roquette

Par la compagnie "Si j'étais vous" issue d'un atelier
théâtre adultes du Centre Léo Lagrange.



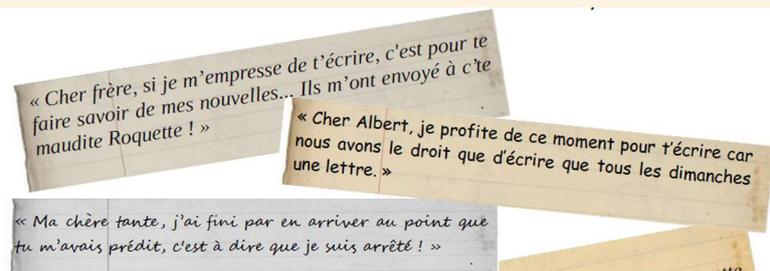
Le thème est la prison pour enfants de la Petite Roquette à Paris. Prison méconnue où ont été enfermés des mineurs de 7 à 21 ans de 1840 à 1940 ! Sur la base de courriers d'enfants détenus à la prison de la Petite Roquette dans les années 1900. Les courriers utilisés ont été retrouvés dans une vieille malle, qui avait dû appartenir au directeur de l'époque.

Ce sont des correspondances entre les familles, le directeur, l'instituteur et les détenus. Ces courriers ont tous été censurés car ils parlaient trop des conditions de détention et n'ont donc jamais été lus par leurs destinataires.

**Tout public.
Entrée gratuite**

Vendredi 21 Février- 20h30

Pôle Culturel,
3 rue Charles Gérôme
88270 DOMPAIRE



Des mots pour chasser les maux ...

Mais encore, faudrait-il qu'ils soient lus !

Et si on cuisinait ?



*Le Relais Petite Enfance du
secteur de Dompaire vous
propose*

Venez profiter d'un moment de
complicité avec votre enfant
autour de recettes faciles. Moment
convivial pour tous.

Lundi 27 janvier 2025
(inscription au plus tard le 22
janvier)

Lundi 24 février 2025
(inscription au plus tard le 19
février)

à 9h30 dans les locaux du Relais Petite
Enfance

Sur inscription obligatoire

06 08 98 76 78 ou

clamouline@ccmirecourtdompaire.fr

On vous attend nombreux!





INFORMATIONS UTILES

MAIRIE DE DOMPAIRE

Mardi jeudi vendredi de 11h00 à 12h00 – 15h00 à 17h00
Mercredi de 9h00 à 12h00
Samedi de 9h00 à 11h00

☎ 03 29 36 50 54 - mairie.dompaire@wanadoo.fr

MAIRIE DE MADONNE & LAMEREY

Lundi de 11h à 12h – 14h à 15h
Mardi de 11h à 12h

Jeudi de 11h à 12h – 14h à 15h,
Vendredi de 11h à 12h – 14h à 15h

☎ 03 29 36 61 44

Alain MOUROT 06 70 21 02 83

Claire THIEBAUT 06 83 12 63 17

Stéphane RELION 07 78 34 12 22

Jean Marc OUDET 06 87 34 75 82

GARDERIE PERISCOLAIRE DE DOMPAIRE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h00 à 8h30 - 16h10 à 19h00

MEDIATHEQUE MUNICIPALE DE DOMPAIRE

Mercredi de 9h30 à 12h00 - 13h30 à 18h30 Vendredi de 14h à 19h

Vacances scolaires, fermeture à 18h les mercredis et vendredis

Samedi de 9h30 à 12h > toute l'année

☎ 03 29 34 67 57 - bibliotheque-dompaire@orange.fr - <http://dompaire-harol.bibli.fr>

COMMUNAUTE DE COMMUNES MIRECOURT-DOMPAIRE

Site Dompaire – 3 Rue Charles Gérôme – 88270 DOMPAIRE

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h - 13h30 à 17h

☎ 03 29 36 69 99

FRANCE SERVICES

Lundi au vendredi 8h30 à 12h

☎ 03 29 36 69 99- msapdompaire@ccmirecourtdompaire.fr

Mise à disposition de matériel informatique, accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne, permanences de partenaires sur RDV :

Assistante sociale. RONSTALDER Léa

☎ 03 29 38 54 55

Mission locale. DIELENSEGER Sandrine

☎ 03 29 82 23 05

Conciliateur de justice

☎ 03 29 36 69 99

SERVICES PROPOSES

M.S.V.S : Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale MIRECOURT

☎ 03 29 38 54 55